



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-045-2021-05

PUBLIÉ LE 19 MAI 2021

# Sommaire

## **Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France / Service régional d'économie agricole**

IDF-2021-01-07-00011 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour la SCEA DES TILLEULS à OSMOY (1 page)	Page 3
IDF-2021-01-11-00017 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour Monsieur TAILLARD Régis à ARNOUVILLE-LES-MANTES (2 pages)	Page 5

Direction régionale et interdépartementale de  
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile  
de France

IDF-2021-01-07-00011

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour la  
SCEA DES TILLEULS à OSMOY



**PRÉFET  
DES YVELINES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Versailles, le 7 janvier 2021

Service Economie Agricole  
Unité Agro-Environnement et Territoires Ruraux  
AETR

Affaire suivie par : Catherine BROUSSE-PREVOST  
Tél. : 01 30 84 33 76  
Mél. : [catherine.brousse-prevost@yvelines.gouv.fr](mailto:catherine.brousse-prevost@yvelines.gouv.fr)  
[ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr](mailto:ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr)

SCEA DES TILLEULS

2 PLACE DES TILLEULS  
78910 OSMOY

Réf : SEA\_20210105\_dossier\_complet\_SCEA\_DES\_TILLEULS

**Objet :** Contrôle des structures / dossier complet

Messieurs,

En date du 15 mai 2020, vous m'avez fait parvenir une demande d'autorisation d'exploiter pour les surfaces listées ci-dessous ,

Commune	Parcelle	Surface (ha)	Propriétaire
OSMOY	C139	3,5140	Michel Claude / Lecuyer Annick

Cette demande a été enregistrée complète le **15/12/2020**.

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, cette demande fera l'objet d'une publicité par affichage en mairie de la commune où sont situés les biens et d'une publication sur le site internet de la Préfecture des Yvelines.

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question.

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, votre demande sera tacitement acceptée.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la directrice départementale des territoires,  
La Cheffe du Service Economie Agricole,

***signé***

Nelly SIMON

Direction régionale et interdépartementale de  
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile  
de France

IDF-2021-01-11-00017

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour  
Monsieur TAILLARD Régis à  
ARNOUVILLE-LES-MANTES



**PRÉFET  
DES YVELINES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Versailles, le 11 janvier 2021

Service Economie Agricole  
Unité Agro-Environnement et Territoires Ruraux  
AETR

Affaire suivie par : Catherine BROUSSE-PREVOST  
Tél. : 01 30 84 33 76  
Mél. : [catherine.brousse-prevost@yvelines.gouv.fr](mailto:catherine.brousse-prevost@yvelines.gouv.fr)  
[ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr](mailto:ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr)

Monsieur TAILLARD REGIS

20 Route de Saint-Léonard  
78790 ARNOUVILLE-LES-MANTES

Réf : SEA\_20210501\_dossier\_complet\_TAILLARD REGIS.odt

**Objet :** Contrôle des structures\_dossier complet

Monsieur,

En date du 30/10/2020 vous m'avez fait parvenir une demande d'autorisation d'exploiter pour les surfaces listées en annexe.

Ainsi, votre demande d'autorisation d'exploiter concernant 57,3199 hectares a été enregistrée complète le 15/12/2020,

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, cette demande fera l'objet d'une publicité par affichage en mairie de la commune où sont situés les biens et d'une publication sur le site internet de la Préfecture des Yvelines.

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question.

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, votre demande sera tacitement acceptée le 15/04/2021. Dans ce cas, le présent courrier, sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile de France<sup>1</sup> et également en mairie(s) de(s) communes concernées par le(s) bien(s) demandé(s). **Cette publication légale vaudra alors décision.**

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la directrice départementale des territoires,  
La Cheffe du Service Economie Agricole,

***signé***

Nelly SIMON

<sup>1</sup> <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Documents-publications/Recueil-des-actes-administratifs/RAA-de-la-region-Ile-de-France-2021>

## ANNEXE

Commune	Parcelle	Surface (ha)	Propriétaire	Adresse	CP	Commune
Arnouville-lès-Mantes	I 7	1,6442	BARLET Claude	8 rue Marie Laurencin	78200	Buchelay
	B 264	2,7986	BARLET Marc	9 rue des Olympiales	33700	Mérignac
	K 281	0,5229	BARLET Vincent	9 Grande Rue	78790	78790 ARNOUVILLE LES MANTES
	B 67	1,9949	VERNET Alain		78790	Arnouville-lès-Mantes
	B 68	0,1409				
	B 69	0,2000				
	H 153	0,6696				
	I 140	0,3001				
	I 145	0,2100				
	I 132	0,3184				
	I 139	0,1663				
	K 893	0,4790				
	K 606	0,2665				
	K 393	0,2702				
	K 394	0,3907				
	K 395	0,5093				
	K 403	0,1926				
	K 404	0,3525				
	K 591	0,2098				
	K 129	0,0802				
	K 130	0,0768				
	K 131	0,1049				
	C 14	3,8398	VERNET Didier	53 Grande Rue	78790	Arnouville-lès-Mantes
	D 83	0,2340				
	B 90	0,9187				
	B 142	2,0633				
	B 143	1,6676				
	A 143	2,5354				
	H 583	1,2669				
	H 165	1,2524				
	H 581	2,2771				
	H 585	0,8171				
	H 621	2,8765				
	D 196	1,9296				
	I 162	1,0007				
	I 163	2,9782				
	I 143	1,4240				
	I 138	0,0353				
	K 172	0,1999				
	K 173	1,4501				
	K 174	1,0145				
	K 876	0,0870				
K 875	0,0950					
K 255	0,1610					
K 969	0,0334					
K 970	2,2118					
K 972	0,1487					
K 952	1,3006					
L 47	1,6861					
L 63	0,9247					
C 39	0,4300					
D 124	0,3395					
B 88	2,0502	VERNET Julien	51 Grande Rue	78790	Arnouville-lès-Mantes	
Boinville-en-Mantois	ZE 18	0,0551	VERNET Alain	53 Grande Rue	78790	Arnouville-lès-Mantes
	ZH 59	0,8526	VERNET Didier	53 Grande Rue	78790	Arnouville-lès-Mantes
Hargeville	B 115	0,8305	VERNET Alain	53 Grande Rue	78790	Arnouville-lès-Mantes
	C 4	1,6895	VERNET Didier	53 Grande Rue	78790	Arnouville-lès-Mantes
B 120	1,9917					
Villette	ZD 63	0,7530	VERNET Didier	53 Grande Rue	78790	Arnouville-lès-Mantes

57,3199